



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 44 : Aide financière exceptionnelle à la Ville du Taillan-Médoc suite aux intempéries des 19, 20 et 21 juin 2022

Monsieur le Maire expose :

« Le Sud-Ouest a été frappé par de violents orages de grêle les nuits des 19, 20 et 21 juin derniers. Ces intempéries ont durement touché les habitants des communes girondines et métropolitaines. Des bâtiments publics ont été endommagés, des exploitations agricoles, des véhicules ou des habitations collectives ou particulières ont également été affectés, parfois rendus inutilisables. Dans les seules communes de Saint-Médard-en-Jalles et du Taillan-Médoc, ce sont près de 1800 logements qui ont ainsi été touchés. Près de la moitié des bâtiments publics nécessitent des travaux de grande ampleur pour redevenir fonctionnels.

Les élus de Bordeaux Métropole ont décidé de la création d'un fonds d'aide aux communes sinistrées qui permettra notamment de contribuer à hauteur de 50% de la part résiduelle des devis de reconstruction après indemnisation des assurances. Au-delà de cette réponse à long terme dont les contours seront précisés lors du prochain conseil de Bordeaux Métropole, la ville de Talence souhaite aujourd'hui verser une aide financière exceptionnelle à la commune du TAILLAN-MEDOC, commune la plus impactée sur la métropole bordelaise, pour

l'accompagner dans les suites immédiates de la gestion de cet événement climatique extrême.

Cette aide exceptionnelle proposée à hauteur de 15.000 € permettra à court terme de faire face aux premières dépenses d'urgence qu'elle a engagée, et d'accompagner le territoire dans sa reconstruction : bâtiments publics, activités économiques et agricoles, relogement des habitants.

Sur le fondement de l'article L5215-26 du code général des collectivités territoriales, je vous propose donc d'approuver une aide exceptionnelle à hauteur de 15.000 € en faveur de la Commune du Taillan-Médoc et de m'autoriser à signer tout document s'y rapportant. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 9 mai 2022

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 9 mai 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 20/04/22	Abandon de la procédure d'appel d'offres ouverte le 14/02/2022 en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes relatif à la détection et à la géolocalisation des réseaux au titre des années 2022 à 2024 en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général	

	(pour éviter les risques tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation sur le caractère erroné des exigences techniques, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse). Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.	
N° 2 20/04/22	Signature d'un contrat de production d'une exposition dans le cadre de l'exposition « Anima(l) du 03 au 25 mai 2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 1 050,00 € TTC	ASSOCIATION JOYEUSE COQUILLE – Bordeaux (33)
N° 3 21/04/22	Poursuite du marché public n° 20/24-2 « Gros œuvre – charpente » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps en prenant en compte les modifications suivantes nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ayant pour effet d'entraîner une modification du montant des travaux : - Moins-value poste 2.17.2 profilés métalliques support ETFE - Fourniture et pose d'un UPN 200 en tronçon de 3,70m, galvanisé à chaud compris pièces de raccordement (555 ml), fixation sur coques béton existantes - Fourniture et pose d'une tôle pliée droite d'épaisseur 3 mm découpe droite en tronçon de 3,70m comme UPN galvanisée à chaud (555 m sur une hauteur moyenne de 0,45m), compris joint de jonction entre tôle pliée et entretoise pour continuité du support - Thermolaquage des UPN et des tôles de 3 mm avec garantie de bonne tenue sur 5 ans. Palette RAL du fournisseur - Mise en œuvre d'entretoises tubulaires carré tous les 3,75m. Protection par galvanisation à chaud y compris assemblages et fixations (126 ml) (dont assemblage estimé à 1500 kg) - Thermolaquage des entretoises avec garantie de bonne tenue sur 5 ans. Palette RAL dito poste 4 - Fourniture et pose de console HEA support de U galvanisé, d'un fond de chéneau en tôle galvanisée et d'une tôle pliée en rive de la halle basse contre les poteaux béton galvanisée à chaud compris pièces de raccordement - Thermolaquage des consoles, du U support ETFE, et de la tôle support de chéneau. Palette RAL dito poste 4 - Test à l'arrachement sur goujon Hilti M08	SAS RONCAROLO – Le Barp (33)

	- Cordon de mortier d'étanchéité entre tôle pliée et béton Pour un montant total de + 202 266,10 € HT, soit + 242 719,32 € TTC. La liste des travaux à réaliser a été notifiée au prestataire du marché sur l'ordre de service n° 04 du 18/11/2021. Ce dernier a émis des réserves sur ces prescriptions notifiées le 2/12/2021. Malgré ses réserves, la SAS RONCAROLO doit se conformer strictement à cet ordre de service et mener à son terme la réalisation des ouvrages faisant l'objet du marché, quelle que soit l'importance de l'augmentation du montant des travaux, par rapport au montant contractuel. La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 6/04/2022 à la passation de cette décision de poursuivre sachant que le montant cumulé des avenants et de la décision de poursuivre engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché public. Montant initial du marché n° 20/24-2 : 4 494 938,70 € TTC - Rappel montant avenant n° 1 : + 12 239,00 € HT - Rappel montant avenant n° 2 : + 43 000,00 € HT - Rappel montant avenant n° 3 : + 12 940,96 € HT - Décision de poursuivre : + 202 266,10 € TH Nouveau montant du marché : 4 819 473,97 € TTC	
N° 4 24/04/22	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto du 10 au 24 mai 2022 dans le cadre de l'organisation du Mai Talençais.	TALENCE EVENEMENTS – Talance (33)
N° 5 27/04/22	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum relatif à l'acquisition de fournitures et outillages à main de maçonnerie pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. Montant annuel estimé : 61 114,91 € TTC	SAS POUDENX-CERVANTES – Villenave d'Ornon (33)
N° 6 27/04/22	Renouvellement de l'adhésion de la ville pour une durée d'un an afin de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche de financement de type mécénat sur certains projets municipaux en lien avec le patrimoine historique. Montant de la dépense : 1 100,00 € TTC	FONDATION DU PATRIMOINE – Neuilly-sur-Seine (92)

N° 7 28/04/22	Passation d'une convention pour une lecture théâtralisée du spectacle « Coming out » le 17/05/2022 au Dôme dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les LGBT phobies. Montant de la dépense : 450,00 € TTC	COMPAGNIE DES PETITES SECOUSSES – Talence (33)
N° 8 02/05/22	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto-Margaut et de leurs dépendances pour une durée estimée à 19 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations sur la base des 5 candidats admis à soumissionner (décision municipale n° 27 du 26/01/2022). Montant du forfait provisoire de rémunération : 270 000,00 € TTC	Groupeement : SAS W-ARCHITECTURES (Architecte mandataire – restauration du patrimoine historique – économie de la construction) - Bordeaux (33) SARL BUREAU D'ETUDES VIVIEN (Etudes techniques : thermiques, électricité courant fort/faibles – performances environnementales) – Mérignac (33) SARL IDBATIMENT (Etudes techniques : structures) – Canéjan (33) SCENEVOLUTION (Scénographie) – Montreuil (93)
N° 9 03/05/22	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de musicothérapie autour des activités de bien-être de l'Espace Seniors sur la base de deux séances par semaine d'une durée d'une heure du 10 mai au 30 juin 2022. Montant total de la dépense : 1 200,00 € TTC (60,00 € TTC le cours d'une heure)	Mme Sandrine SARLAT – Villenave d'Ornon (33)
N° 10	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la	Mme Laurence FILLAT –

03/05/22	mise en œuvre d'ateliers de groupes de paroles autour des activités de bien-être de l'Espace Seniors sur la base d'une séance par semaine d'une durée d'une heure du 16 mai au 30 juillet 2022. Montant total de la dépense : 1 200,00 € TTC (100 € TTC le cours d'une heure)	Bordeaux (33)
N° 11 06/05/22	Signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux des salles du Forum des Arts et de la Culture les 12, 19, 23 et 25/05/2022 dans le cadre du projet artistique « Nous sommes ... ».	COMPAGNIE DES PETITES SECOUSSES – Talence (33)
N° 12 06/05/22	Reconduction annuelle du contrat général de représentation conclu pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 pour l'utilisation de musique de sonorisation dans le cadre des activités pédagogiques de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la dépense : 159,18 € TTC	SOCIETE DES AUTEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) – Bordeaux (33)
N° 13 06/05/22	Signature d'une convention de prêt de matériel pour une valeur de 7 942,36 € du 30/06 au 04/07/2022 dans le cadre du spectacle « 3D » programmé le 01/07/2022 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Le Bouscat (33)
N° 14 06/05/22	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un skate-park paysager fixant : - Le coût prévisionnel des travaux concernés à 278 142,60 € TTC - Le forfait définitif de rémunération du groupement titulaire à 25 032,35 € TTC	Groupement : SARL VAZISTAS ARCHITECTES – SAS EVOLVING SKATEPARK – Fabien CHARLOT – Bordeaux (33)
N° 15 09/05/22	Location de la salle Rocher 650 pour un spectacle de danse des élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la compagnie Bilaka du 21/05/2022. Montant de la location : 6 475,20 € TTC	ROCHER DE PALMER – Cenon (33)

N° 16 16/05/22	Passation d'une convention pour la mise à disposition du Stade Pierre Paul Bernard, ses installations, tribunes et annexes dans le cadre du Décastar du 07 au 23/09/2022.	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING DE TALENCE (ADEM) – Talence (33)
N° 17 16/05/22	Signature d'une convention de mise à disposition de l'ensemble des équipements sportifs situé avenue de la Marne, comprenant le stade Pierre Paul Bernard, le terrain n° 2 et le pôle administratif et sportif.	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING DE TALENCE (ADEM) – Talence
N° 18 16/05/22	Signature d'une convention de mise à disposition du domaine sportif de Thouars situé avenue de la Marne, comprenant le stade Pierre Paul Bernard, le terrain n° 2 et le pôle administratif et sportif.	UST ATHLETISME – Talence (33)
N° 19 16/05/22	Signature d'une convention de mise à disposition du stade Pierre Paul Bernard situé avenue de la Marne.	ASSOCIATION LES ANONYMES DU CAMPUS – Talence (33)
N° 20 17/05/22	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers de manifestations festives et sportives pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31/12/2022, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. Montant estimé de la dépense annuelle : 2 800,10 € TTC	SAS PENA ENVIRONNEMENT – Saint-Jean-d'Illac Société mère : SAS GESTECO – Saint-Jean-d'Illac
N° 21 17/05/22	Signature d'une convention relative au prêt de véhicules municipaux pour une durée d'un an à compter de sa signature, tacitement renouvelée annuellement sans toutefois pouvoir excéder 3 ans.	ASSOCIATION ORNON GIRONDE ESCRIME – Talence (33)
N° 22 17/05/22	Organisation d'une conférence portant sur la Garonne face aux changements climatiques le 11/06/2022 dans la salle d'animations de la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION TERRE & OCEAN – Bègles (33)

	Montant de la prestation : 161,00 € TTC	
N° 23 17/05/22	Organisation d'une conférence musicale sur les destins croisés de Bob Dylan et Joan Baez le 10/06/2022 dans la salle d'animations de la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 600,00 € TTC	ASSOCIATION ANTHENA PRODUCTIONS – Saint-Pierre de Mons (33)
N° 24 17/05/22	Organisation d'un atelier d'écriture à la Médiathèque Castagnéra le 11/06/2022 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez vous ». Montant de la prestation : 160,00 € TTC	Mme Olivia LANCELOT – EDMA COMPAGNIE DE LA MOISSON – Sigalens (33)
N° 25 18/05/22	Acceptation, sans conditions ni charges, du don effectué par la Mairie de Bordeaux, d'un monument aux morts situé actuellement dans l'enceinte du stade de Suzon en vue de le déplacer à côté de la salle municipale du comité de quartier de Cauderes, 53 rue du Colonel Moll.	
N° 26 18/05/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Saioak » du 21/05/2022 au Rocher de Palmer à Cenon. Montant de la prestation : 5 325,00 € TTC	COLLECTIF BILAKA KOLEKTIBOA – Bayonne (64)
N° 27 25/05/22	Passation d'avenants sur les marchés suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie : - Avenant n° 4 au marché n° 20/21-8 « Menuiseries intérieures – Agencement » pour la prise en compte de l'ajout de cabines stratifiées dans les sanitaires élémentaires du bâtiment A pour un montant de + 1 842,00 € HT soit + 2 210,40 € TTC. Montant initial du marché : 303 504,74 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 672,20 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 4 989,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : - 23,00 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 1 842,00 € HT Nouveau montant du marché : 310 867,70 € TTC	SAS LEGENDRE ET LUREAU – Sablons (33)

	- Avenant n° 4 au marché n° 20/21-11 Plomberie – CVC » pour la prise en compte de la mise en place de vannes sur eau chaude dans les sanitaires élémentaires pour un montant de + 1 961,83 € HT soit + 2 354,20 € TTC. Montant initial du marché : 652 800,00 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 12 739,58 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 3 623,52 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : + 5 823,62 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 1 961,83 € HT Nouveau montant du marché : 651 203,27 € TTC	SAS CVC SOLUTIONS – Bègles (33)
N° 28 25/05/22	Passation d'un marché relatif à la fourniture et la pose d'un espace cinéraire pour une durée d'exécution de 4 mois à compter de la date de notification. Montant de la dépense : 70 500 € TTC	SAS GRANIMOND – Saint-Avoid (57)
N° 29 30/05/22	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la location simple de bâtiments modulaires préfabriqués neufs pour une durée ferme de 12 mois à compter de sa date de notification, puis renouvelable par tacite reconduction, 3 fois douze mois. - Montant estimé de la dépense pour la 1^{ère} année : 158 250,00 € TTC	ALGECO S.A.S. AGENCE BORDEAUX – Martillac (33)
N° 30 31/05/22	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de plants et boutures pour une durée ferme allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2022 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Montant annuel estimé de la dépense : 10 256,91 € TTC	GRAINES VOLTZ S.A. – Colmar (68)
N° 31 31/05/22	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « 3D » le 01/07/2022 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme. Montant de la prestation : 2 509,01 € TTC	COMPAGNIE H.M.G. – Toulouse (31)
N° 32	Location de l'Agora Haut-Carré pour le spectacle « Une	

01/06/22	soirée sous les étoiles » de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 11/06/2022. Montant de la dépense : 2 377,42 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
N° 33 02/06/22	Désignation d'un cabinet d'avocats afin de donner assignation en référé devant le juge des contentieux de la protection près le tribunal judiciaire de Bordeaux à M. COSTACHE, Mme BAICU, M. ANDRUS et Mme MERI DENISA dans le cadre de l'occupation sans droit ni titre de l'immeuble sis rue Aldona.	SCP LE BAIL Paule et Jean-Philippe – Bordeaux (33)
N° 34 03/06/22	Signature d'une convention autorisant l'utilisation du parc Peixotto pour l'organisation de la Fête de la Musique le 21/06/2022.	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 35 9/06/22	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE LUDUM – Talence (33)
N° 36 10/06/22	Location de l'Agora Haut-Carré pour le conte musical « L'histoire de Simon » proposé par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 15/06/2022. Montant de la dépense : 1 667,94 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 3 : Bagatelle – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire expose :

« Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Talence en date du 19 décembre 2019 relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 intégrant notamment le subventionnement de 25 places de la crèche collective de la Fondation Bagatelle ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 17 mai 2022 renouvelant le partenariat avec la Fondation Bagatelle pour 25 places à la crèche collective ;

Considérant que la ville de Bègles possède 19 places à la crèche collective de Bagatelle et qu'elle a conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « Bonus territoire » ; alors que la ville de Talence reçoit pour ces 25 places subventionnées, la Prestation de Service Enfance Jeunesse lié au dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) ;

Considérant qu'une même crèche ne peut pas s'inscrire dans deux dispositifs différents : CEJ (contractualisation avec la collectivité) et Bonus Territoire (convention avec le gestionnaire) et que la Caisse Nationale des Allocations Familiales préconise de faire signer un avenant de rattachement au CEJ de la collectivité dans le cas de figure précité ;

Considérant que la ville de Talence basculera dans le dispositif « Bonus Territoire » à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir le financement de la CAF pour les 25 places de la Fondation Bagatelle ;

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la signature d'un avenant de rattachement au Contrat Enfance Jeunesse valable jusqu'au 31 décembre 2022,
- m'habiliter à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde jointe à la présente délibération. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 4 : Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école élémentaire Jules Michelet d'un projet pédagogique "Pied de nez aux préjugés"

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, expose :

« La coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Michelet (Association Michelet Elem) sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier exceptionnel afin de permettre la participation de 90 élèves du cycle 3 au projet "Pied de nez aux préjugés" dans le cadre de l'action « *Tous différents, tous ensemble* » avec le Centre social Mix-Cité sur le quartier de Thouars.

Ce projet, qui s'inscrit pleinement dans le projet d'école, consiste à réaliser le film de la mise en place d'un dispositif destiné à faire bouger les préjugés des enfants et de leurs parents et à enclencher des discussions.

Sous forme de jeu collectif, les enfants sont positionnés dans des cases qui représentent des comportements auxquels ils sont plus ou moins assignés par les autres et par eux-mêmes (je suis sérieux/sérieuse, je suis dissipé-ée, je suis sportif/sportive, je suis bagarreur-reuse etc...).

Au fur et à mesure du jeu, ils sont conduits à sortir de leur case pour rejoindre d'autres cases dans lesquelles d'autres enfants aussi se reconnaitront. On peut par exemple être dissipé et aimer la musique...

Le film, projeté lors de la kermesse, donnera lieu à des débats en petits groupes de parents animés par l'équipe du centre social Mix-Cité et certains parents organisateurs pour échanger à chaud sur les émotions générées par cette vidéo et sur les messages positifs et de respect qui y seront véhiculés. L'objectif étant également de questionner les adultes sur leurs propres représentations, et de leur faire prendre conscience de l'impact de leur parole sur le comportement de leurs enfants.

Pour des contraintes de droit à l'image, le film « *Pied de nez aux préjugés !* » ne pourra ensuite être diffusé que dans les établissements scolaires (pas sur internet) contrairement à « *Tous différents, tous pareils* » mais il pourra constituer un support pédagogique extrêmement intéressant pour les enseignants.

Les familles se verront également remettre une clé USB qui valorisera l'ensemble des travaux de l'année scolaire avec le film et d'autres « souvenirs » (photos, enregistrement de chansons écrites et interprétées par les enfants sur le thème ...).

Ce projet s'inscrit dans l'éducation au Vivre Ensemble et à la Citoyenneté. Il apporte un soutien aux parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives et lutte contre toutes les formes de discriminations et d'amalgames. Il encourage par ailleurs la participation des publics qui sont peu captifs des espaces de discussions et qui se vivent parfois comme « exclus ».

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention demandée soit 4 000 euros à la coopérative scolaire (Association Michelet Elem) pour le financement du tournage de ce film. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 5 : Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, et à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, expose :

« Par délibération en date du 20 septembre 2021, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association INTERMED GIRONDE. Cette association propose de l'interprétariat physique ou par téléphone dans un nombre relativement important de langue, sous forme de forfait payant de 1 heure.

Ce partenariat a débuté durant l'année scolaire 2016/2017 et son utilité est reconnue.

Pour l'année 2021-2022, il y a eu 11 interventions (5 en turc, 1 en arabe, 1 en bulgare, 1 en géorgien, 1 en russe, 1 arménien et 1 espagnol). Lors de chaque intervention, chaque famille peut rencontrer un agent du service Éducation Enfance, la directrice et/ou l'enseignant(e), le directeur des temps périscolaires.

Ces rencontres permettent ainsi de transmettre le maximum d'informations à la famille concernant la scolarisation et facilitent sans aucun doute une meilleure intégration des enfants.



Afin que les services municipaux de l'Education et les directeurs d'écoles puissent de nouveau utiliser les services de cette association, dans le cadre d'une procédure encadrée, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association INTERMED GIRONDE la convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone jointe à la présente. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 6 : Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives aux Prestations de Service perçues pour les Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, aux Activités Périscolaires, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, expose :

« Par délibération en date du 16 Janvier 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives au versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) qui accompagnent le fonctionnement des Accueils Périscolaires et des centres de loisirs fonctionnant le mercredi et durant les vacances.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes portée par les CAF qui viennent en soutien du développement et du fonctionnement des accueils de loisirs éligibles.

Il convient d'actualiser ces conventions arrivées à échéance et qui se présentent désormais comme suit :

- **La Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) Périscolaire »** permettra le versement de la prestation pour les accueils fonctionnant avant et après l'école ainsi que le mercredi, incluant de fait, la Bonification Plan Mercredi.
- **La Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire »** permettra le versement de la prestation pour les accueils fonctionnant durant les vacances scolaires.

A cet effet, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde les deux conventions annexées à cette délibération. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 7 : Produits communaux - Années 2016 à 2021 - Admissions en non-valeur

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2016 à 2021.

Ces impayés s'élèvent au total à 11 518,07 € et concernent :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 6 780,11 €,
- des redevances pour des activités culturelles pour 139,14 €
- des redevances d'occupation du domaine public pour 1 644,50 €,
- une taxe locale sur la publicité extérieure pour 2 448,02 €,
- un remboursement dû pour trop perçu sur salaire pour 506,30 €.



Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6541 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOpte par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 8 : Produits communaux - Années 2017 à 2021 - Créances éteintes

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes d'une administrée prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France.

Le montant total de ces créances éteintes est de 1 903,74 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.



Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres.»

ADOPTE par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 9 : Subvention exceptionnelle au Centre Social Bagatelle

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 31 janvier 2022 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire au Centre Social Bagatelle, conformément au tableau ci-après :

* Centre Social Bagatelle (subvention venant compléter la subvention de 85 000 € prévue par délibération du 31.01.22) (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221)	2 525 €
--	---------

Cette subvention complémentaire apportera un soutien au centre social pour l'ouverture du deuxième Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur Crespy.



La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 2525 € au Centre Social Bagatelle. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme MADRID – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.4 – Aménagement du territoire

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 10 : Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier rue Peybouquey angle avenue de la Gare

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de logements à l'angle de la rue Peybouquey et de l'avenue de la Gare par la société PROMOBAT demeurant 22 avenue de Canteranne 33600 PESSAC, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG et un éclairage provisoire installé.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental d'Energies et d'Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 2 phases qui débiteront la semaine du 18 au 24 juillet 2022 :

- Phase 1 : dépose du mobilier.

Le coût estimé selon devis joint en date du 20 mai 2022 est de 2 659,26 € TTC.

- Phase 2 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.

Le coût estimé selon devis joint en date du 20 mai 2022 est de 15 745,23 € TTC.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour la Société PROMOBAT.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- M'autoriser à signer la convention. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.4 – Aménagement du territoire

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 11 : Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier rue Peybouquey

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction d'un projet de logements 23 rue Peybouquey par la société PROMOBAT demeurant 22 avenue de Canteranne 33600 PESSAC, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG et un éclairage provisoire installé.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental d'Energies et d'Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 2 phases qui débiteront la semaine du 18 au 24 juillet 2022 :

- Phase 1 : dépose du mobilier et pose d'un mobilier provisoire
Le coût estimé selon devis joint en date du 20 mai 2022 est de 443,52 € TTC.

- Phase 2 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.

Le coût estimé selon devis joint en date du 20 mai 2022 est de 9 259,88 € TTC.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour la Société PROMOBAT.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- M'autoriser à signer la convention ».

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 1.4 – Autres types de contrats

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 12 : Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la résidence Crespy - Réalisation d'un pôle d'animation

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

«La société DOMOFRANCE, qui assure la gestion de la Résidence Crespy située rue Georges Lasserre à Talence, a décidé de lancer un projet de renouvellement urbain de l'ensemble du site. La résidence comprend aujourd'hui 276 logements locatifs et 47 en copropriété. Depuis octobre dernier, DOMOFRANCE a lancé une phase de concertation avec les habitants afin de recueillir les avis et les dysfonctionnements existants. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu, avec des visites de logements, un diagnostic « en marchant », plusieurs ateliers thématiques regroupant différents publics dont un spécifique à destination des jeunes.

De ce diagnostic, complété par une analyse du bâti, il ressort un besoin de résidentialisation du site tout en maintenant des traversées inter-quartiers, une valorisation du cadre paysager, des travaux de réaménagement des pieds d'immeubles et d'améliorations thermiques des bâtiments mais également une amélioration de l'animation du quartier.

La ville et ses partenaires comme le centre social Bagatelle ou l'association Frédéric Sévène interviennent déjà sur la résidence depuis de nombreuses années. Cette présence a été accrue par le développement de la médiation sociale mise en place par la ville.

Afin de poursuivre ces actions, il a été imaginé avec DOMOFrance la création d'un pôle d'animation sur la résidence. Un nouveau bâtiment sera donc créé à proximité de l'actuel terrain de football qui accueillera ce pôle d'animation au rez-de-chaussée et entre 7 et 20 logements dans les étages.

Afin d'optimiser la réalisation des deux projets et compte tenu de leur imbrication, il a été proposé de recourir à une co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et DOMOFrance. Cette dernière au terme de la convention qui vous est aujourd'hui proposée se verra déléguer la maîtrise de l'ouvrage de la partie ville du projet.

La commune prendra en charge la définition du programme concernant le pôle d'animation dont la surface envisagée serait de 450 m² environ et bien évidemment le coût de la construction du pôle d'animation.

L'équipement devrait être livré dans le courant de l'année 2025.

Je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la société DOMOFrance pour la réalisation d'un pôle d'animation,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage en annexe et toutes les pièces administratives qui en découlent. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 13 : Subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à l'association CLAP Sud-Ouest pour la tenue à Talence d'une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose:

« L'association CLAP SUD-OUEST (comité de liaison des acteurs de la promotion) propose une plate-forme d'évaluation et d'orientation linguistique à Talence.

Le CLAP évalue ainsi les compétences linguistiques des personnes tant à l'écrit qu'à l'oral et propose des parcours de formation.

Les rendez-vous ont lieu au Dôme le jeudi par demi-journée.

Depuis 2012, le nombre de personnes reçues augmente car la plate-forme du CLAP est désormais bien identifiée tant des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle que du public lui-même.

En 2021, dans les locaux du Dôme, le CLAP a assuré 18 permanences et accueilli 24 habitants talençais. Au total, tous sites confondus, le CLAP a reçu 88 habitants talençais dont 25 % issus du quartier prioritaire et a assuré 26 permanences.

Le public est en majorité de nationalité étrangère et en situation de recherche d'emploi. Sur cette année, le pourcentage des publics inscrits à Pôle emploi est en baisse (44,3%) alors que sur l'année 2020 il représentait 56,2 % de la demande.

A l'issue de cette étape d'évaluation, 33 % des stagiaires intègrent une formation via les propositions de proximité (centres sociaux du territoire), cette même proximité étant facteur de sécurisation des parcours d'insertion des personnes concernées.

Le CLAP a noué ces dernières années des relations de travail avec les acteurs de terrain qui ajoutent de la pertinence à son intervention à Talence.

Considérant que cette action est essentielle pour lever l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle, à savoir la non-maîtrise de la langue française, et au vu des éléments de bilan joints à cette délibération,

Je vous propose de reconduire en faveur de l'association CLAP Sud-Ouest une subvention de 1 500 € pour l'année 2022. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 14 : Participation de la Ville de Talence au financement des formations de remise à niveau pour l'année 2022 - IREP

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« En 2021, le conseil municipal approuvait une participation financière dans le cadre de l'Habilitation de Service Public (HSP) « Socle de Compétences » du Plan Régional de Formation (ex dispositif de formation « Compétences Clés ») dont l'objectif est d'acquérir ou de renforcer les savoirs de base et les compétences techniques pour favoriser l'employabilité, l'insertion ou le maintien dans l'emploi :

226 stagiaires ont été ainsi accueillis en 2021, dont 54 Talençais, soit la représentation la plus importante avec 23,9 % de stagiaires résidant sur la commune.

Le bilan d'activité 2021 confirme les tendances dessinées ces dernières années :

- Un dispositif qui donne la priorité aux demandeurs d'emploi (Pôle Emploi, la Mission locale

et le Cap emploi sont les premiers prescripteurs) et qui permet de proposer des parcours de formation adaptés aux contraintes de la personne (santé, garde d'enfants ...)

- Cette souplesse est aussi favorable à l'entrée des femmes dans ce dispositif (elles représentent 74 % de l'effectif accueilli en 2021) en proposant des formations à temps partiel et en individualisant chaque parcours de formation rendant compatibles le suivi de leur formation et les contraintes familiales.

- La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26-44 ans. Cela correspond en général à des reconversions professionnelles, des reprises d'étude pour les plus jeunes ou encore une remise à niveau nécessaire pour retrouver un emploi plus facilement.

- En 2021, le recours au dispositif est essentiellement motivé par des besoins d'accès au FLE (Français Langues Etrangères), par des besoins en formation bureautique (personnes souhaitant trouver ou retrouver un emploi dans le tertiaire mais dont les compétences en bureautique sont à acquérir, développer ou rafraîchir) et enfin pour une remise à niveau préalable avant une entrée en formation.

Compte tenu de l'intérêt représenté par ces formations qui sont une première étape dans le parcours d'insertion d'une personne, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire pour 2022 le protocole d'accord avec l'IREP, organisme support de ce dispositif, avec un financement de la ville de 9 874 € (augmentation de 896 € par rapport à l'année précédente).»

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 15 : Convention de partenariat dans le cadre des « mises en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud »

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

«En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon, l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Le protocole d'accord 2022/2027, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon fixe la participation financière à 1€ par habitant en fonction de la population DGF.

Depuis 2007, le PLIE Portes du Sud mobilise les différents contrats de travail (CDD, CDI...) comme des étapes dans le cadre du parcours d'insertion des participants en lien avec leur référent.

L'Association Portes du Sud porte une opération intitulée « Mise en situations professionnelles des participants du PLIE Portes du Sud ».

Un dossier de demande de subvention du Fonds social européen a été déposé par l'Association PLIE Portes du Sud auprès de l'AGAPE (Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens).

Dans le cadre de la mise en situation des publics cibles, chaque année la commune de Talence propose des contrats à durée déterminée pour contribuer à l'insertion professionnelle au sein des services de la collectivité.

Le PLIE peut donc positionner leurs participants sur ces contrats de travail. Ces derniers constituent des étapes de parcours dans le cadre de l'opération « mise en situations professionnelles ».

Ces périodes d'emploi ont pour objectif :

- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles. En situation professionnelle, les participants arrivent à développer de nouvelles compétences et/ou renforcer celles qui seraient partiellement acquises.
- La validation d'un projet professionnel dans la confrontation directe avec une situation professionnelle.
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.

La commune de Talence apportera sa contribution à l'opération FSE portée par l'association Portes du Sud en tant que « contributeur tiers » et ne supportera aucune autre dépense liée à cette opération que les rémunérations versées à ses salariés.

La période de réalisation couverte par la convention de partenariat est comprise entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la convention de partenariat qui vise à formaliser la collaboration de travail dans le cadre des « mises en situations professionnelles » des participants du PLIE Portes du Sud afin de favoriser la montée des compétences et le retour à l'emploi durable du public.

Vu le contexte exceptionnel lié à la fin de la programmation 2014/2020 et au démarrage de la programmation 2021/2027, l'année 2022 est une année de transition. Le dossier pour cette opération sera déposé avant la fin de l'année 2022 et la présente convention devra être produite au moment de la demande de subvention. Il est donc demandé pour la convention partenariale un effet rétroactif au 01 janvier 2022 afin de permettre la valorisation des « mises en situations professionnelles » des participants du PLIE à partir de cette date.



C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre des « mises en situation professionnelle des participants du PLIE Portes du Sud » pour la période de réalisation comprise entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 16 : Subvention exceptionnelle au Centre Social de Bagatelle

Madame CHADEBOST, Adjointe, Présidente du Conseil Communal 3 – Lycée, Peylanne, Plume la Poule, expose :

« Depuis plusieurs années, le Centre Social de Bagatelle intervient sur le quartier de Crespy, en individuel ou en coopération avec différents acteurs intervenant sur ce site.

Ses animateurs et travailleurs sociaux sont présents au cœur de la résidence, dans un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment n°9 mis à disposition par DomoFrance, quatre après-midis par semaine pour de l'accompagnement à la scolarité, les mercredis après-midis pour des animations spécifiques ainsi que pendant toutes les vacances scolaires.

Or, le local dont il dispose a subi un important dégât des eaux et a conduit le Centre à le fermer pendant 6 mois. Pendant ce laps de temps, l'Association Frédéric Sevens a bien voulu prêter ses locaux situés quelques mètres plus loin.

Aujourd'hui, les travaux de rénovation sont terminés. Aussi, le Centre Social envisage de changer le mobilier qui a été totalement dégradé du fait du sinistre.

Le Centre Social Bagatelle, qui fait partie du collège des Forces Vives du Conseil Communal 3, a eu l'occasion de faire le point sur ses activités et son travail sur le quartier de Crespy lors de la réunion du 15 mai dernier.

Les conseillers communaux sont très sensibles aux actions de développement du lien social et pour certains, sont très impliqués dans des activités solidaires. Aussi, ils ont voulu que le Conseil Communal apporte sa contribution en proposant au Centre Social de lui financer le renouvellement du mobilier nécessaire à la reprise de ses actions sur la résidence Crespy.

Voici le détail des achats envisagés :

- 30 chaises
- 1 armoire métallique de rangement pour les jeux éducatifs,
- 1 banquette pour un coin détente pour les enfants,
- 1 réfrigérateur « Top » pour la cuisine,
- 1 bar pliant pour les différentes manifestations extérieures avec les partenaires.

Le tout pour un total de : 2 900 €.

Les membres du Conseil Communal 3 demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 900 € au Centre Social de Bagatelle. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme MADRID – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 17 : Subvention exceptionnelle à l'association de prévention spécialisée Frédéric Sévène

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors de sa séance restreinte du 4 mai 2022, le Conseil communal 4 a accueilli les représentants de l'association de prévention spécialisée Frédéric Sévène. Ils étaient invités pour présenter leur projet en cours de réalisation sur le quartier de Raba.

Celui-ci a pour point de départ le constat identifié par les éducateurs de l'association de prévention spécialisée, à savoir leurs difficultés à rencontrer des jeunes filles lors de leur travail de rue et, la difficulté pour les femmes à investir l'espace public.

Ce constat relève d'une problématique de fond à l'échelle sociétale à laquelle l'association a tenté d'apporter une réponse sur le plan local.

Ainsi, une phase de recherche a été conduite avec des étudiants paysagistes de Master 2 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et le collectif Bruit du

Frigo. Des habitants de 4 quartiers talençais ont été directement concertés (Raba, Thouars, Crespy et Médoquine) sur ce sujet pour étayer le diagnostic. Il en est ressorti que l'aménagement urbain se définit comme un levier d'action pour une occupation plus égalitaire de l'espace public.

A l'issue de cette phase de diagnostic, l'association de prévention spécialisée Frédéric Sévène et ses partenaires ont élaboré un projet. Celui-ci a pour objectif de concevoir un espace mixte et neutre qui répond aux demandes des habitant.e.s du quartier en termes d'usages et d'appropriation de l'espace public. Il consiste à mettre à disposition un espace commun à vocation conviviale, qui pourra également servir de support de travail pour les associations locales et sociales. Il se matérialise par la construction d'une structure éphémère.

Cet équipement en bois a été réalisé sur le quartier Raba durant les vacances de Pâques au mois d'avril sous la forme d'un chantier éducatif accueillant 4 jeunes du quartier Raba.

En outre, ce projet a été lauréat du concours des « 1000 possibles » du Ministère de l'Égalité femmes hommes.

L'ensemble des conseillers communaux ont été enthousiastes à l'idée qu'un tel projet se réalise sur son territoire et ont souhaité l'accompagner par un soutien financier. Le montant total du projet est de 30 000 € et bénéficie également d'une aide du Département de la Gironde, du Ministère de l'Égalité femmes hommes et de la fondation Artelia.

Il a été proposé aux Conseillers Communaux de participer à hauteur de 3 500 €, ce qu'ils ont accepté à l'unanimité. Ils demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association de prévention spécialisée Frédéric Sévène. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 18 : Subvention exceptionnelle à l'association des représentants des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Michelet

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors de sa séance du 4 mai 2022 le Conseil Communal 4 - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars a reçu les représentants des parents d'élèves et une enseignante de l'école maternelle Jules Michelet. Lors des échanges avec les conseillers communaux ils ont souhaité faire part d'un projet. En effet, l'école dispose de petits vélos et trottinettes pour permettre l'apprentissage et favoriser le développement moteur des enfants. Sur la dotation de départ de 12 « véhicules » obtenue il y a quelques années, seuls 3 sont encore en état de fonctionner et 5 sont en piteux état.

Il y a donc une centaine d'élèves qui à chaque récréation, se partage 8 vélos ou tricycles, ce qui suscite des tensions. Il est donc envisagé d'en acquérir de nouveaux, or l'école n'a pas la possibilité de le faire car cette dépense n'est pas intégrée dans la dotation annuelle allouée par la mairie. De même, la coopérative scolaire est très peu alimentée depuis deux ans car la

crise de la COVID n'a pas permis d'organiser de manifestations ni de fêtes durant cette période pour récolter des fonds.

La plupart des enfants du quartier ne possèdent pas de vélos chez eux, aussi l'école est le seul lieu dans lequel ils peuvent faire cet apprentissage. L'école se doit d'offrir la même chance à tous les élèves et permet de rétablir une certaine équité.

Au cours de la réunion, les parents d'élèves ont donc sollicité les conseillers communaux pour bénéficier d'une aide financière pour l'acquisition de 13 véhicules, ce qui permettrait à une classe de faire des séances de motricité avec un engin pour deux enfants. En récréation, les enfants auraient plus facilement accès aux vélos.

Le prix des vélos est élevé car les véhicules doivent correspondre à des normes officielles et doivent être solides. De plus, l'achat doit être réfléchi pour répondre à des besoins (âge et taille de l'enfant) et des objectifs différents. Leur prix est certes élevé mais l'investissement est à regarder (à minima) sur 5 ou 6 ans, et concerne donc 250 enfants du quartier voire plus.

En résumé, il est demandé au conseil communal 2 500 € pour doter l'école de 13 nouveaux véhicules.

Après délibéré, la demande des parents d'élèves est considérée par les conseillers communaux comme relevant d'un intérêt général et de fait est acceptée à l'unanimité. Ils demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association des représentants des parents d'élèves de l'école maternelle Jules Michelet. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 19 : Subvention exceptionnelle à l'UST BOXE

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors de sa séance du 4 Mai 2022, le Conseil Communal 4 - Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, a reçu l'UST BOXE, à sa demande, pour présenter son projet de journée d'animation « portes ouvertes » découverte de la boxe. L'association a choisi de donner un nom à cet événement : « Talence à l'heure du Noble Art ».

Au cours de la réunion, il a été indiqué aux conseillers que l'UST Boxe a organisé les 26 et 27 mars dernier les championnats de France cadets juniors. Nos boxeurs talençais ont fièrement défendu leurs chances car ils ont pu se qualifier pour les phases finales à Istres.

Cette compétition a permis au responsable du club de constater un engouement pour ce sport, notamment chez les habitants du quartier de Thouars qui sont venus en nombre supporter leurs camarades.

Le club souhaite donc mener une action dans le cadre de l'animation de la vie locale afin de partager avec le plus grand nombre cette passion de la boxe, et permettre aux jeunes talençais, filles et garçons de découvrir cette discipline. Il propose d'organiser samedi 04 Juin 2022 de 10 h à 17h00 « Talence à l'heure du Noble Art ».

Il s'agit d'un Gala de boxe éducative et amateur ouvert à tous en espaces extérieur et intérieur. L'ensemble des animations (exhibition, jeux d'opposition, ateliers, débats, etc..) seront encadrées par des boxeurs de haut niveau. Des moments conviviaux et de partage sont également prévus avec la présence notamment d'une buvette et la programmation d'un apéritif dinatoire.

Le budget estimé par l'association pour l'organisation de cet événement est de 4 350 €. Il dispose de 2 350 € en ressources propres et demande une aide financière au Conseil Communal 4 de 2 000 € pour boucler ce dernier.

Les conseillers communaux sont très sensibles aux valeurs que véhicule le club à savoir, la discipline, le respect, l'abnégation, la rigueur, et la solidarité. De la même manière, ils sont convaincus que les différentes animations organisées au cours de l'année, notamment le ring mobile, démontrent que ce sport est un véritable outil éducatif, notamment pour les populations les plus fragiles. En dehors de l'aspect sportif, les galas de boxe à Talence animent véritablement le quartier de Thouars.

Aussi, c'est la raison pour laquelle les conseillers communaux ont voté à l'unanimité le fait de soutenir financièrement à hauteur de 2 000 € l'UST Boxe sur ce projet.

Ils demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'UST BOXE.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 20 : Subvention exceptionnelle à l'association « Les EcoJardins de Colette »

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Au sein du parc Colette dernièrement ouvert au public, un espace était réservé pour la création de parcelles de jardins partagés. En effet, les services de la ville ont réalisé les investissements correspondant à l'aménagement du jardin à savoir la construction et la pose de bacs et de portiques en bois pour accueillir les plantations.

Une association s'est créée, constituée d'habitants principalement domiciliés sur la résidence Château Raba, pour gérer et cultiver ces parcelles Elle se nomme « Les EcoJardins de Colette ».

Comme il s'agit d'une nouvelle association, elle ne dispose pas encore de moyens lui permettant de financer le démarrage des jardins partagés.

C'est pour cette raison que la présidente de l'association a sollicité le conseil communal Sud lors de sa séance restreinte du 16 juin dernier pour obtenir une aide financière car le jardin est

situé sur son périmètre. Le montant sollicité est de 600 € pour l'achat d'un abri de jardin en bois de 5 m².

Les conseillers ont décidé de soutenir le projet de l'association à hauteur du montant demandé compte-tenu de son intérêt, de son impact sur la vie sociale du quartier Raba. Ils ont souhaité également, afin de marquer leur volonté de soutien aux jardins partagés situés sur son territoire, que ce soit le Conseil Municipal qui accorde cette subvention sur l'enveloppe financière du Conseil Communal Sud inscrite au budget 2022.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Les EcoJardins de Colette».

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 21 : Subvention exceptionnelle à l'association Rock et Chanson

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« Lors du mois de juillet 2021, l'association Rock et Chanson, a organisé pendant 2 jours le festival « Jardins Sonores » dans le parc Chantecler. Cette manifestation culturelle avait pour but d'offrir pendant la crise sanitaire des stages de pratiques musicales en amateur à coût réduit, des ateliers et des concerts gratuits et ouverts à tous en extérieur.

Suite au succès rencontré par cette manifestation en 2021, Rock et Chanson souhaite se lancer dans l'organisation d'une nouvelle version plus ambitieuse de « Jardins Sonores » en 2022. Ainsi, après un festival du vendredi soir au samedi soir l'an passé, il est proposé cette année, un festival sur deux journées entières, les samedi 9 et dimanche 10 juillet. C'est le projet qui a été présenté aux conseillers communaux du Conseil Communal 4 lors de sa séance restreinte du 4 mai 2022.

Lors de sa présentation la présidente de l'association a indiqué son souhait de maintenir la gratuité et l'éclectisme du festival pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des

activités proposées sur ces deux jours entiers, en plein air. Un grand pique-nique convivial sera également organisé le dimanche midi, avec le soutien des structures de terrain du quartier de Thouars.

La manifestation se déroulant au cœur de son territoire et s'adressant tout particulièrement aux habitants du quartier de Thouars, les conseillers communaux ont souhaité soutenir le projet de l'association et accorder une aide financière de 2 000 €, somme qui correspond au souhait de Rock et Chanson.

D'autres partenaires comme les services de la politique de la Ville, la DRAC, le conseil départemental, soutiennent également financièrement le projet qui a un coût de 28 730 €.

Les membres du Conseil Communal 4 demandent donc au Conseil municipal d'accorder cette somme de 2 000 € issue de leur enveloppe financière inscrite au Budget 2022.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Rock et Chanson. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.5 – Politique de la ville – habitat – logement

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 22 : Création d'un CitésLab sur les communes de Talence et Pessac – Convention de partenariat entre les communes de Talence et Pessac

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

« Les communes de Talence et Pessac partagent le même constat d'un déficit spécifique d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises des quartiers Politique de la Ville. Des outils existent mais les porteurs de projets de ces quartiers ne les connaissent pas forcément, ne s'en servent pas systématiquement ou n'ont pas toujours confiance dans les accompagnements proposés.

Afin de résoudre cette difficulté, et en vue de renforcer la création d'entreprise par des porteurs de projets des quartiers Politique de la Ville, les communes de Talence et Pessac ont fait le choix de mettre conjointement en place un CitésLab.

Déployé par la banque publique d'investissement BPIFRANCE, Organisme de financement et de développement des entreprises, le dispositif CitésLab a vocation à accompagner les porteurs de projets de création d'entreprise des quartiers Politique de la Ville, qu'il s'agisse

des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille active. Le dispositif est obligatoirement intercommunal pour regrouper des volumes de porteurs et de projets significatifs.

Le principe du CitésLab consiste à recruter un chef de projet chargé de développer et de coordonner un dispositif global qui œuvre :

- A l'information et à la sensibilisation à la création d'entreprise,
- Au repérage, à la détection des porteurs de projets,
- A l'information sur les dispositifs d'accompagnement et l'environnement du porteur,
- A l'orientation des porteurs vers les structures pouvant les accompagner aux différentes étapes de leur projet,
- A l'appui et au soutien quotidiens aux porteurs de projets,
- Au développement de toute action au service de la création et de l'entrepreneuriat.

Le CitésLab Talence/Pessac visera à accompagner les porteurs de projets de création d'entreprises, y compris ceux de l'économie sociale et solidaire. Sur son territoire chaque commune pourra moduler le CitésLab à sa convenance, en fonction de son organisation déjà en place et de ses besoins.

Les partenaires locaux de ce dispositif, à savoir BPIFRANCE, la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole, ont donné leur accord de principe sur :

- La mise en place d'un CitésLab sur les communes de Talence et Pessac,
- Un périmètre d'intervention sur les 5 quartiers Politique de la Ville des 2 communes, à savoir les quartiers de THOUARS, de RABA, de SAIGE, de la CHATAIGNERAIE-ARAGO et du HAUT-LIVRAC. Conformément aux orientations nationales des CitésLab, le CitésLab Talence/Pessac pourra toutefois accompagner des porteurs de projet non issus de ces quartiers, mais dans une limite de 30 % des accompagnements d'ensemble,
- Le soutien financier à apporter au dispositif : Sur un niveau de dépenses plafonné à 65 000 €/an, BPIFRANCE interviendra à hauteur de 30 % ; la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 30%, Bordeaux Métropole à hauteur de 20 % et les 2 communes à hauteur des 20 % restants au prorata du nombre d'habitants de leurs quartiers respectifs.

Le chef de projet d'un CitésLab peut être recruté par une structure spécialiste de la création d'entreprise ou par des communes. Les communes de Talence et Pessac proposent d'expérimenter le dispositif sur la période 2022/2024 avec le choix d'un recrutement par les communes. La commune de Pessac comptant plus d'habitants concernés par le dispositif sera l'employeur. La commune de Talence lui versera annuellement sa participation dans le cadre d'une convention de partenariat. En plus de la participation de la commune de Talence, la commune de Pessac recevra les subventions de BPIFRANCE, de la Région Nouvelle Aquitaine et de Bordeaux Métropole. Le chargé de mission partagera son temps entre les 2 communes. A Talence il sera installé au Château de Thouars.

Un dossier de candidature a été adressé à BPIFRANCE qui l'a accepté et a proposé une convention avec la commune de Pessac pour la période 2022/2024. Dans cette convention BPIFRANCE a confirmé son soutien financier au CitésLab Talence/Pessac pour la période

2022/2024 à hauteur de 30 %. La Région Nouvelle Aquitaine a validé sa participation financière annuelle pour l'année 2022 à hauteur de 30%. Elle sera appelée à valider ses participations financières 2023 et 2024 au début de chacune de ces deux années. La participation financière de Bordeaux Métropole a été sollicitée pour 2022 dans le cadre de la programmation 2022 du contrat de ville de Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole sera appelée à valider ses participations financières 2023 et 2024 dans le cadre successivement des programmations 2023 et 2024 du contrat de ville de Bordeaux Métropole.

Le plan de financement prévisionnel du CitésLab Talence/Pessac s'établit comme suit :

Année	Dépenses en €	Recettes en €
2022	37 538	11 261 (BPI France) 11 261 (Région) 7 508 (BM) 2 503 (Talence) 5 005 (Pessac)
2023	60 020	18 006 (BPI France) 18 006 (Région) 12 004 (BM) 4 000 (Talence) 8 004 (Pessac)
2024	60 020	18 006 (BPI France) 18 006 (Région) 12 004 (BM) 4 000 (Talence) 8 004 (Pessac)
Total 2022/2024	157 578	157 578

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création d'un CitésLab Talence/Pessac,
- D'approuver le choix des 2 communes d'un portage administratif du CitésLab Talence/Pessac par la commune de Pessac,
- De valider le plan de financement prévisionnel du CitésLab Talence/Pessac,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Pessac relative au CitésLab Talence/Pessac jointe à la présente. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.1 – Titulaires et stagiaires de la FPT

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 23 : Création de postes au tableau des effectifs 2022

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2022, le recrutement par voie de mutation d'un ingénieur, et des changements de filière, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Ingénieur	3	Création 1 poste	4

Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	1	Création 1 poste	2
Animateur principal 1 ^{ère} classe	3	Création 1 poste	4
Technicien	8	Création 2 postes	10
Adjoint d'animation	5	Création 4 postes	9
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	21	Création 7 postes	28
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2	Création 1 poste	3
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	4	Création 1 poste	5
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	37	Création 2 postes	39
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	14	Création 1 poste	15

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 24 : Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 4 septembre 2022 jusqu'au dimanche 2 juillet 2023.

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : La rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 4 septembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 25 : Reconduction d'un poste d'Adjoint d'Animation multi média à la Médiathèque

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Suite au départ en disponibilité d'un agent occupant des fonctions d'Adjoint d'animation secteur multi média à la médiathèque, un recrutement pour son remplacement a été réalisé à compter de septembre 2020, renouvelé depuis.

Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de reconduire ce contrat de remplacement d'un fonctionnaire.

Missions principales :

- Gérer les modalités de fonctionnement des cyber-bases,
- Accueillir et accompagner les publics dans l'appropriation des outils informatiques et des usages d'internet,
- Gérer le fonctionnement technique de 1^{er} niveau (configuration des postes, interventions techniques de base),

- Assurer la première maintenance des équipements et le signalement des problèmes à la DGNSI de Bordeaux Métropole,
- Participer à l'animation d'un programme d'actions et d'ateliers autour du numérique et des jeux vidéo.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet pour une durée de 1 an.

Rémunération :

La rémunération allouée est calculée de la façon suivante :

- rémunération fixée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'animation
- une IFSE groupe de fonction C2 de 331.97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-13 du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'Adjoint d'Animation à temps complet du 01/09/2022 au 31/08/2023,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 26 : Renouvellement d'un poste d'ATEA principal 2^{ème} classe à l'Ecole de Musique et de Danse et modification de la durée hebdomadaire de travail

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Par délibération du 17 septembre 2018, la création d'un poste d'ATEA Principal 2^{ème} classe permettant de pérenniser les cours de Hip Hop avait été décidée puis reconduit chaque année.

Afin de poursuivre l'activité danse Hip Hop, il est proposé de renouveler ce poste sur la base de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique dans les conditions suivantes et d'augmenter la quotité de travail.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 6h30 hebdomadaire au lieu de 6h précédemment. Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour cette discipline.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Sur le traitement indiciaire en référence au 3^{ème} échelon (IB 415 - IM 369).
- Sur le régime indemnitaire de base de 91.97 € mensuel.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 27 : Renouvellement du poste d'enseignant Jazz

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Lors des séances du conseil municipal en date du 9 Juillet 2015 puis du 17 septembre 2018, un poste d'enseignant discipline jazz avait été créé puis la quotité de travail de l'enseignant avait été modifiée en raison de l'augmentation du nombre d'élèves.

Afin de poursuivre l'enseignement de cette discipline, il est demandé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique dans les conditions suivantes :

Périodicité :

Ce poste est prévu durant les périodes scolaires, à temps non complet à hauteur de 11h45 par semaine.

Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour chaque discipline.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Sur le traitement indiciaire en référence au 13^{ème} échelon (IB 638 - IM 534).
- Sur le régime indemnitaire de base de 91.97 € mensuel.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler ce poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 28 : Recrutement et rémunération d'une assistante technico administrative

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison de la restructuration de la Direction Bâtiments et transition énergétique, un poste d'assistante technico administrative auprès des techniciens en poste au sein de cette direction est créé, permettant d'assurer des tâches administratives et de gestion de certaines interventions techniques.

Je vous propose par conséquent d'ouvrir un poste de catégorie C au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article L332-8- 2° du Code général de la fonction publique en l'absence de candidat fonctionnaire.

Missions principales :

Tâches administratives

- Envoi de courriels et appels téléphoniques
- Planifier des rencontres / interventions / réunions

- Réalisation de tableaux de suivi d'interventions, de bilans, d'inventaires
- Récolte des données des techniciens
- Rédaction et gestion du suivi des ordres de service et des commandes
- Gestion des envois des procès-verbaux de réception de travaux
- Rédaction de courriels administratifs
- Répondre au téléphone
- Préparer les réunions, produire la synthèse et diffuser l'information
- Fonctions de veille, de suivi, de relance et d'alerte
- Actualiser une documentation
- Mettre à jour une base de données

Organisation

- Gestion des accès aux bâtiments communaux en fonction des services concernés et activités en cours (horaires, clés, codes alarme, plans de situation, etc.)
- Accompagnement occasionnel des entreprises sur des interventions ponctuelles
- Gestion des menus travaux : infiltrations, fuites, prise de rendez-vous pour constat, établissement des devis par entreprises, commandes et rendre compte au technicien référent.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 8ème échelon du grade d'Adjoint administratif, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 354 (IB 387)
- IFSE C1 289.97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité d'assistante technico administrative, à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 29 : Transformation de contrats à durée déterminée de catégorie C en contrat à durée indéterminée de catégorie C : Evolution des conditions d'emploi service périscolaire

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Le service périscolaire intervient dans l'animation des temps périscolaires auprès des écoles maternelles et primaires de la ville ainsi que les mercredis dans les centres d'accueil et de loisirs de la Ville avec une équipe de 121 agents au 1/06/2022.

Ces personnels sont encadrés par une équipe de dix directeurs.

La prise en compte de la situation spécifique de ces agents avait permis :

- de proposer aux directrices lauréates du concours d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe d'être nommées stagiaires en septembre 2018.

- de transformer les contrats de 13 agents remplissant les conditions d'ancienneté de six ans dans des emplois de même catégorie hiérarchique sur le fondement des articles 3 à 3-3 en contrats à durée indéterminée en septembre 2021.

Une nouvelle étape permettant de sécuriser le parcours des agents remplissant les conditions d'ancienneté est proposée à compter du 1/09/2022 en transformant les contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée selon les modalités suivantes :

Fonctions	Mode de rémunération	Nombre d'agents
Adjoint d'animation avec diplôme	Adjoint d'animation 5ème échelon IM 352 + régime indemnitaire de base	3

Les missions restent identiques telles qu'elles ont été définies dans leurs fiches de poste.

Temps de travail : les quotités de travail varient de 25 à 100% d'un temps complet.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Transformer les contrats en CDI à compter du 1/09/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 30 : Reconduction d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en Septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la Ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, le Conseil Municipal du 7 juin 2021 avait autorisé la création d'un poste de chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel.

Il est demandé de renouveler cet engagement pour une période d'une année.

Rappel des missions principales :

Le chargé de mission auprès de la Cellule coordination de projets est notamment chargé de :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets.
- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination de projets et apporter une aide à la décision.
- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets.
- Être l'interface entre la Ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin.
 - Mobiliser ses collègues en interne.
 - Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative.
 - Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution.
 - Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés.
 - Animer ou coanimer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 513 – IB 611
- o Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- o Une IFSE mensuelle de 91.97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-8 -2° du Code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de chargé de mission « cellule coordination de projets » à temps complet à compter du 28 juin 2022 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 31 : Recrutement d'un chargé de mission Participation Citoyenne

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Afin de développer et animer les actions proposées par la Ville dans le cadre de la participation citoyenne, un poste de catégorie A est proposé sur la base de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique en l'absence de candidat fonctionnaire.

Missions principales :

- Epauler le Directeur dans ses missions de développement et d'animation de la participation citoyenne et le suppléer en son absence.
- Participer à la définition de la stratégie en matière de participation citoyenne, assurer sa mise en œuvre et son évaluation, être force de proposition. Organiser de manière active les Assises de la Participation.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle des orientations en matière de démocratie participative et de co-construction citoyenne.
- Assurer une veille des pratiques et innovations dans le domaine de la participation.
- Mettre en place des outils d'évaluation des actions menées.

- Participer aux Conseils Communaux, au Groupe de Travail Participation Citoyenne, aux réunions de coordination des 4 Conseils Communaux, aux réunions de suivi du Budget Participatif : préparation des réunions, prise de notes, rédaction des comptes-rendus, suivis.
- Accompagner les démarches de participation citoyenne (ateliers citoyens, réunions publiques, réunions de travail...).
- Définir et mettre en œuvre des actions de concertation, de consultation et enquêtes. Analyser les résultats.
- Accompagner la gestion et le suivi du budget participatif : modérer et gérer la plateforme dédiée, élaborer des tableaux de gestion, de suivi, d'analyse et d'évaluation.
- Veiller à la mise en place puis à la gestion de la plateforme de e-participation
- Recevoir et orienter les Conseillers Communaux, les Porteurs de projets ou tout Talençais dans leurs démarches de participation. Assurer le suivi des demandes des Conseillers ou des habitants et rédiger des réponses personnalisées et réactives.
- Participer au montage de projets portés par le service.
- Suppléer en toute autonomie le Directeur en son absence notamment lors des Conseils Communaux, des réunions avec les élus, des services ou des administrés.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Attaché, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 390 (IB 444)
- IFSE A1 : 689,97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de Chargé de Mission participation citoyenne à compter du 1^{er} juillet 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 32 : Rémunération emploi fonctionnel du Directeur Général Adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions a été opéré. C'est dans ce cadre qu'il est apparu nécessaire de recruter un directeur général adjoint en charge du pôle Ville attractive et dynamique (Services Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante) conformément à l'article L 343-1 du Code général de la fonction publique.

Rappel des principales missions :

- Assister le Directeur Général des Services.
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville attractive et dynamique (Ville économique et durable, Culture, Jeunesse, Sports et vie étudiante).
- Etablir les orientations et les objectifs à court et moyen termes aux directions placées sous son autorité.

- Participer aux différentes instances municipales.
- Suivre les procédures budgétaires.
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle.
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre.
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

Compte tenu de l'ancienneté sur le poste et de sa complexité, il est proposé de modifier la rémunération allouée qui sera calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 659 (IB 802) 4^{ème} échelon de la grille indiciaire strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants
- une IFSE mensuelle de 1 205.57 € (groupe de fonction A4)
- une majoration de 35 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Modifier la rémunération à compter du 4/08/2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 33 : Recrutement d'un agent pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« Suite au départ au 1/08/2022 de l'un des agents en charge de l'instruction des autorisations d'occupation des sols, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Missions principales :

- Instruire les demandes d'autorisation des sols sous le contrôle du responsable du service,
- Recevoir et informer le public en matière d'urbanisme,
- Mettre en forme en format informatique, numérique, les études et documents divers d'urbanisme,
- Suivre les dossiers liés à la politique de l'Habitat.

Missions annexes :

- Instruire les certificats d'urbanisme,
- Instruire les déclarations d'intention d'aliéner,
- Assurer la fonction de référent informatique du service,
- Contrôler la conformité des travaux aux autorisations des sols.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 1/08/2022.

Rémunération :

La rémunération allouée sera calculée en référence :

- aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs
- à l' IFSE correspondant à la catégorie hiérarchique.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter un agent, fonctionnaire ou contractuel, à compter du 1/08/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 34 : Recrutement d'un conseiller en insertion professionnelle

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison de la mobilité de l'agent occupant des fonctions de conseiller en insertion professionnelle et en l'absence de candidat fonctionnaire, un poste de contractuel est créé conformément à l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique répondant ainsi aux besoins du service municipal emploi.

MISSIONS PRINCIPALES :

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER :

- Informer, accueillir et orienter le public vers les dispositifs d'aide en matière d'emploi et de formation professionnelle dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs. Diagnostiquer, évaluer la situation sociale, professionnelle et personnelle du demandeur.

- Proposer un schéma de parcours validé avec la personne : accompagner et soutenir le demandeur dans la construction de son parcours d'insertion et sa mise en œuvre, formaliser un plan d'action avec des objectifs et des étapes à travers un engagement avec la personne, établir régulièrement un bilan de parcours avec le demandeur et les différents prestataires, partenaires et opérateurs.
- Aider sur les techniques de recherche d'emploi : CV, lettres de motivation, relance candidatures et rechercher et répondre aux offres d'emploi.

EVALUER LES RESULTATS DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Réaliser des bilans réguliers des étapes et résultats obtenus par le public dans le cadre du schéma de parcours posé. Tenir à jour le logiciel de suivi.
- Rechercher des profils pour des offres d'emploi et sélectionner des personnes suivies correspondant aux critères de l'offre.

PARTICIPER AUX ACTIONS COLLECTIVES DU SERVICE OU D'AUTRES STRUCTURES :

- Participer et/ou animer des actions collectives du service (journée de l'emploi, chantiers éducatifs ou d'insertion).
- Suivre individuellement des personnes intégrées au sein d'actions partenariales.

PARTICIPER A LA COORDINATION DU TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES ET A L'ANIMATION DU RESEAU DE PARTENAIRES :

- Participer aux différentes instances du territoire (ERI, groupe appui, comité d'intégration et de suivi du PLIE, comité de l'épicerie solidaire).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée est calculée de la façon suivante :

- Rémunération fixée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint administratif
- IFSE mensuelle C2 : 331,97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.



Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de conseiller en insertion professionnelle du 1er juillet pour un an,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 35 : Reconduction et rémunération poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation du secteur adulte à la médiathèque, le conseil municipal du 7/06/2021 avait autorisé la création d'un poste d'Adjoint du patrimoine avec une quotité de travail de 70%.

En l'absence de fonctionnaire, un contractuel avait été recruté. Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs).
- Opérations de prêts et retours des documents.
- Aide à l'orientation des usagers dans l'espace à la recherche de documents.
- Reclassement des documents.

- Equiper, vérifier, entretenir et réparer les documents.
- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.
- Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.
- Installer et aménager des salles (mobilier, tables, chaises, matériels multi médias).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 70%.

Rémunération :

La rémunération allouée est calculée de la façon suivante :

- o Rémunération fixée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint de patrimoine
- o IFSE mensuelle de 283.97€ groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet selon les modalités ci-dessus pour un an à compter du 1^{er} août 2022,
-
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 36 : Recrutement d'un « gestionnaire recrutement » au service des ressources humaines

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison de la mobilité d'un agent occupant des fonctions d'assistante administrative en charge du recrutement au service des ressources humaines et en l'absence de candidat fonctionnaire, un poste de contractuel est créé conformément à l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique répondant ainsi aux besoins du service.

MISSIONS PRINCIPALES :

A partir de la commande validée, assurer les différentes étapes :

- gestion des ouvertures de poste nécessaires au tableau des effectifs,
- calcul des simulations salariales,
- diffusion des offres internes et externes,
- montage du dossier pour la séance de recrutement,
- convocations, préparation administrative,

- présence aux séances de jury,
- élaboration des comptes-rendus,
- retour vers les candidats,
- préparation de l'arrivée administrative des nouveaux agents (gestion RH, contact avec collectivité d'origine...),
- accompagnement de l'arrivée physique des nouveaux agents (livret d'accueil, présentation de l'environnement professionnel...).

MISSIONS ANNEXES :

- gestion des emplois saisonniers de juin à septembre (à partir des arbitrages budgétaires, élaboration du tableau des besoins validés, gestion des recrutements et affectations en collaboration avec la DRH, les élus et le Cabinet, formalités administratives)
- participation aux missions partagées de l'ensemble du service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée d'un an.

Rémunération :

La rémunération allouée est calculée de la façon suivante :

- Rémunération fixée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif
- IFSE mensuelle C2 : 379,97 €
- Majoration de 10 points en lien avec le poste occupé

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de gestionnaire recrutement à compter du 1er juillet pour un an,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 37 : Attribution d'un régime indemnitaire poste d'adjoint technique au centre technique municipal

En l'absence de Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, Monsieur le Maire expose :

« En raison de l'impossibilité d'une nomination en qualité de stagiaire dans l'attente des suites données à une demande de naturalisation, il est proposé d'attribuer un régime indemnitaire à un agent contractuel du service voirie de la ville.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Nettoyage par balayage manuel et mécanique avec souffleur
- Désherbage manuel et mécanique et ramassage des déchets verts, des encombrants...
- Transport et mise en place de barrières de police
- Désaffichage sauvage et entretien des panneaux d'affichages libres
- Assurer une permanence sur les différents sites de collecte des bennes mobiles
- Effectuer la pose du mobilier urbain sur les espaces publics gérés par la ville

- Assurer la distribution du courrier interne et la correspondance adressée aux Talençais
- Gestion de l'enlèvement des tags (sableuse, chiffonnette, peinture, bombe)

MISSIONS ANNEXES :

- Manifestations (mobilisation attendue pour participer à l'organisation des événements sur la commune) + Fêtes et élections
- Se rendre disponible en cas de besoins pour assurer le nettoyage du domaine public
- Astreinte pour continuité de service public (samedi et dimanche)

Périodicité :

Le poste est à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée est calculée de la façon suivante :

- Rémunération fixée sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique
- IFSE mensuelle C1 : 311,97 €

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer un régime indemnitaire à compter du 1er juillet 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 38 : Convention d'agrément des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire

En l'absence de Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« L'éducation physique et sportive joue un rôle déterminant dans le développement de chaque enfant. Elle participe des mêmes valeurs que l'école : dépassement de soi, respect de l'autre et des règles, esprit d'équipe ou encore développement de l'esprit d'initiative et d'engagement. Elle constitue donc un vecteur d'éducation essentiel.

Pour cela et depuis de nombreuses années, la collectivité maintient son engagement auprès des services de l'Education Nationale par la participation d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement pour les écoles du 1er degré.

Afin de consolider le partenariat et de poursuivre les orientations permettant de mettre en œuvre des modules d'intervention des ETAPS dès le début du Cycle 2, il vous est proposé :



- D'approuver les termes de la convention conclue avec la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les demandes d'agrément pour les intervenants.»

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 39 : Extension du dispositif de vidéoprotection

Monsieur JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique et à la protection de l'espace urbain, expose :

« Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la ville de Talence a mis en place en juillet 2019 un dispositif de vidéoprotection pour adapter ses objectifs de sécurité et de tranquillité publiques au contexte d'évolution de la délinquance et de multiplication des faits d'incivilités.

Le système existant est composé de 7 caméras diffusant 10 flux vidéo.

Conformément à son plan « Prévention et sécurité » présenté au Conseil municipal du 5 juillet 2021, la Ville a engagé un plan d'extension de caméras. Le déploiement de caméras supplémentaires complètera utilement les dispositifs existants (médiation sociale sur le terrain, patrouilles de proximité de la Police Municipale et des agents de surveillance de la voie publique), pour prévenir concrètement les faits de délinquance et d'incivilités sur le domaine public et à améliorer leur élucidation par les enquêteurs.

Cette extension est prévue en deux phases :

- Phase 1 - 2022/2023 : installations de 16 caméras supplémentaires dont 2 nomades,
- Phase 2 - 2024 : installation de 15 caméras supplémentaires dont 1 nomade.

Le budget prévisionnel total mobilisé pour le projet est de 400 000 € sur la mandature.

La Ville ne décide pas seule de l'implantation des caméras. Ce travail se fait en lien étroit avec la police nationale, notamment la cellule de prévention situationnelle de la Direction départementale de la Sécurité Publique. Une mise à jour du diagnostic initial a été engagée avec cette dernière, pour aboutir à un maillage plus dense du territoire municipal tout en respectant les principes de proportionnalité et de discontinuité territoriales qui régissent l'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique. Un projet de différents périmètres a donc été élaboré.

La finalité de ce projet d'extension de la vidéoprotection s'inscrit dans une logique préventive et dissuasive, afin de :

- Sécuriser les quartiers touchés par le phénomène de cambriolages de logements et de vols dans les véhicules,
- Sécuriser les équipements et bâtiments publics vulnérables ou stratégiques,
- Faciliter la résolution des enquêtes judiciaires par la couverture des carrefours de circulation stratégiques, itinéraires de fuite ou de passage empruntés.

Conformément aux dispositions de la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la Ville a donc sollicité la Préfecture concernant une demande d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de cinq périmètres vidéoprotégés.

Par arrêté en date du 19 avril 2022, la Préfecture de la Gironde a autorisé la Ville à mettre en œuvre un système de vidéoprotection au sein de cinq périmètres vidéoprotégés :

- Périmètre Nord : cours Gambetta, rue Roustaing, rue Fernand Izer, avenue Paul Bert, rue du 14 Juillet, rue Emile Zola, rue François Coppée, cours Maréchal Galliéni, boulevard Georges V ;
- Périmètre quartier Cauderes : cours Gambetta, rue de la République, boulevard du Président Franklin Roosevelt, rue de Cauderes, rue de Suzon, rue Bourgès, rue Blanqui, rue Jules Vallès, rue Lamartine ;
- Périmètre Centre : avenue du Maréchal Leclerc, cours de la Libération, rue Pierre Noailles, rue du Haut-Carré, rue Camille Pelletan, rue Pierre Renaudel, rue Lamartine ;
- Périmètre quartier Lycée : avenue Roul, avenue de l'Université, cours de la Libération ;
- Périmètre Sud : cours de la Libération, rue François Rabelais, avenue de Thouars, rue Paul Verlaine, avenue Jean Racine, avenue Pierre Corneille, rue Arthur Rimbaud, chemin des Maures, rue Bir Hakeim, avenue de la Marne.

L'exploitation du système, régi par une charte déontologique, reste une utilisation a posteriori des images sur réquisition d'un officier de police judiciaire.

Cependant, en cohérence avec le déploiement de nouvelles caméras, et à la demande des services enquêteurs dans une logique de co-production de sécurité, il est proposé de modifier la charte annexée à la présente délibération en prévoyant :

- une utilisation opérationnelle par un opérateur assermenté à la seule fin d'assistance aux services de police et de secours ou à la sécurisation de grands événements,
- de porter le délai de conservation des images de 15 à 21 jours, pour le bénéfice des services enquêteurs.

Considérant la volonté de la Ville d'étendre le dispositif, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la mise en œuvre opérationnelle de l'extension de la vidéoprotection avec le prestataire de la ville, en suivant les périmètres vidéoprotégés définis par autorisation préfectorale,
- Engager l'étude d'impact sur la protection des données dans le cadre du règlement général sur la protection des données,
- Engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet, suite à l'inscription des crédits au budget de la ville,
- Autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des fonds éligibles,
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la dotation de ce matériel."

ADOpte PAR 33 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence debout ! / Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 40 : Jardin Botanique - Renouvellement de la convention avec l'Université de Bordeaux

Madame BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et à la recherche, expose :

« Mes Chers Collègues,

L'Université de Bordeaux, propriétaire sur son domaine privé du « jardin Botanique », ensemble foncier de 22 458 m² situé sur la commune de Talence, a consenti une occupation partagée de ce dernier avec la Ville, afin de permettre à la collectivité d'assurer une continuité avec le parc Peixotto, espace ouvert au public.

La précédente convention de gestion et d'occupation domaniale conclue à compter du 1^{er} janvier 2016 a pris fin le 31 décembre 2020.

Les parties souhaitent dans un intérêt commun, poursuivre le développement d'activités dédiées au grand public dans un but de diffusion de la culture et du patrimoine botanique et naturel.

Dans l'objectif de continuer cette collaboration, la Ville et l'Université se sont rapprochées pour étudier le renouvellement de la précédente convention fixant les modalités d'exploitation et la répartition des charges inhérentes à l'entretien du jardin botanique et de quelques-unes de ses infrastructures en contrepartie de l'occupation partagée consentie à la Commune.

Les parcelles et locaux mis à disposition de la ville de Talence sont situés 3 avenue Espeleta – 33400 Talence cedex, d'une superficie totale de 22 458 m² figurant au cadastre rénové sous les références AB 385.

En contrepartie la ville de Talence s'engage à participer à des travaux d'entretien et d'amélioration du jardin indiqués dans la convention. L'université de Bordeaux s'engage quant à elle à assumer ses obligations de propriétaire et notamment la prise en charge et la participation aux travaux d'entretien et d'amélioration du jardin botanique.

Pour le suivi du partenariat, une instance est créée qui prendra la forme d'un comité directeur, composé de 12 membres :

- Six membres issus de l'Université de Bordeaux,
- Six membres issus de la Ville de Talence.

Pour la Ville de Talence je vous propose de désigner les personnes suivantes :

- Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, à la Participation citoyenne
- Mme Jacqueline CHADEBOST, Ajointe déléguée à l'Emploi et l'insertion professionnelle
- M. Guillaume HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et l'urbanisme, au Commerce et aux Marchés
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, Adjoint déléguée aux Grands projets de la ville de demain
- Mme Christine QUELIER, Conseillère municipale

Ce comité directeur aura en particulier pour mission de définir annuellement le programme des actions et activités et en marge de ce programme, la liste des investissements de travaux ou gros entretien sur les infrastructures.

Il sera secondé d'un comité de Pilotage en charge de l'animation des relations entre les parties. Il sera l'instance opérationnelle de travail et d'échanges entre les services de l'université et de la ville de Talence.

Il est composé de 6 représentants pour l'Université de Bordeaux et de 6 représentants pour la ville.

Pour la Ville, je vous propose de désigner les personnes suivantes :

- Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, à la Participation citoyenne
- M. Guillaume HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Habitat et l'urbanisme, au Commerce et aux Marchés
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, Adjoint déléguée aux Grands projets de la ville de demain
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

La convention prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 10 ans.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal s'agissant de la composition de ces deux instances.

Il est constaté que le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

En conséquence, je vous demande mes Chers Collègues :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Université de Bordeaux la convention de mise à disposition de la partie « Jardin Botanique » appartenant à l'Université, située 3 avenue Espeleta,
- D'approuver la constitution du comité directeur et du comité de pilotage telle que définie ci-avant.

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 41 : Convention de délégation de la fourniture de repas de la résidence autonomie Bel Air entre le CCAS et la Ville de Talence

En l'absence de Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée aux Grands projets partenariaux, à la Restauration municipale et à l'alimentation bio et durable, Monsieur le Maire expose :

« En 2019, le CCAS a passé un marché public concernant la fourniture de repas pour assurer le service du foyer restaurant de la résidence autonomie Bel Air.

Une des principales exigences étant une prestation de repas en liaison chaude, seul le groupe ORPEA « Relais des sens » qui jouxte la résidence, a répondu positivement à cet appel d'offre. Ainsi, depuis 3 ans, ce groupe fournit à la résidence une trentaine de repas en liaison chaude du lundi au samedi.

Lors des différents confinements, le « Relais des Sens » a dû fermer et la résidence Bel Air s'est tournée vers les cuisines centrales pour pallier cette fermeture. Ce système transitoire s'est révélé efficient en répondant en tous points aux besoins des résidents. Le marché avec

ORPEA arrivant à échéance au 22 août 2022, le CCAS s'est tourné vers les cuisines centrales pour reprendre cette prestation.

Les menus proposés sont identiques à ceux servis dans les restaurants scolaires de la Ville, à l'exception de certaines composantes, en accord entre la résidence Bel Air et les Cuisines. Ces modifications seront exceptionnelles et ponctuelles. Les menus sont communiqués chaque mois par les cuisines et sont contrôlés par une diététicienne-nutritionniste.

A partir du mois de novembre et jusqu'au mois d'avril, les cuisines fourniront également un potage chaud chaque jour en complément du menu du jour.

Les repas seront livrés par les cuisines du lundi au vendredi. Pour la journée du samedi, le CCAS aura recours à la société SOGERES avec qui un marché est déjà en cours pour une livraison de repas en liaison froide.

Le prix du repas a été fixé à 2,20 €.

Afin que ce projet puisse se mettre en place dès le mois d'août, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame la Vice-Présidente du CCAS la convention de mise à disposition de repas pour la résidence Bel Air. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 42 : Subvention Bourse T'@S2L'ID et désignation

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et relations avec les associations sportives, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fond d'aide aux projets jeunes T'@S2 L'ID (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 8 juin 2022, il a été décidé de retenir les projets :

- du court métrage « Vertige » de l'association Tongs et Curiosités.
- du projet « Solidarité, Alimentation, Biodiversité » de l'association l'Astragale et la Fourmi.

Les montants suivants ont été attribués :

- 800 € montant maximum du dispositif + 700 € coup de BOOST Santé et Citoyenneté, pour l'association Tongs et Curiosités.
- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Développement Durable, pour l'association l'Astragale et la Fourmi.

Par ailleurs, je vous propose de remplacer au sein du jury T'S2L'ID Monsieur Guillaume GARRIGUES par Madame Simone BONORON, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

Je vous propose donc d'accorder les subventions détaillées ci-dessus à ces projets et de procéder au remplacement susvisé. »

Adopté par 40 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. CAZABONNE - Talence, Ensemble /
M. JOLIOT - Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, M. JOLIOT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. JESTIN), Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY), M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme MADRID (procuration à M. ERCHOUK), M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme IRIART (procuration à M. DUART), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

ABSENTE : Mme FRICOT

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Sophie RONDEAU

N° 43 : Signature d'une convention de mise en place d'un programme de mobilité vélo avec les associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup

Monsieur GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux nouvelles mobilités, transports, plan piéton et vélo métropolitain, expose :

« La Ville de Talence, dans le cadre de sa politique de mobilités et de réemploi, souhaite soutenir les associations participant aux politiques publiques. La ville a déjà réalisé des ateliers depuis 2019 à raison de 6 par an sur les bornes à vélo. La convention, objet de cette délibération, vise à entériner et renforcer ces actions communes.

Elle prévoit ainsi la mise en place d'un programme de mobilité vélo pour favoriser la « vélonomie » sur le territoire en partenariat avec les associations « Cycles & Manivelles » et « Etu'Récup ».

« Etu'Récup » est une association créée en 2014 pour mettre en place une ressourcerie sur le Campus universitaire, puis une Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives en 2018. Cette association récupère et valorise les matériaux via le tri ou le réemploi, et remet en circuit à petit prix des objets pour leur donner une seconde vie. Elle anime également des ateliers

participatifs de réemploi et d'auto-réparation, coorganise des événements écoresponsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables.

La Maison du Vélo, quant à elle, a vocation à promouvoir l'accès et l'utilisation quotidienne du vélo et favoriser la « vélonomie » via des ateliers participatifs, des ateliers mobiles d'auto-réparation, des animations ludiques et des interventions en entreprise. La vélo-école, la remise en selle et les sessions de formation à la sécurité ou au partage de la route permettent d'initier ou sécuriser celles et ceux qui souhaitent se lancer. La Maison du Vélo est membre du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) de Bordeaux Métropole.

Enfin, « Cycles et Manivelles » est une association née en 2013 à l'initiative de quelques passionnés du vélo. Son principal objet est la promotion active de la pratique quotidienne du vélo et plus largement la mobilité soutenable. Cette association mène différentes activités favorisant la mise ou remise en selle et la pratique quotidienne du vélo : information, sensibilisation, ateliers vélo participatifs et solidaires, vélo-école pour adultes, animations, événements, etc. La réduction des déchets est également au cœur de son projet en récupérant des vélos usagés et des matériaux en lien avec la pratique du vélo. Elle met en place des forfaits évolutifs pour les enfants, un prêt de vélos atypiques et accueille des permanences MAMMA. Elle est membre du réseau national « Heureux Cyclage » qui crée et anime des ateliers et événements relatifs au réemploi et au recyclage.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention jointe à la présente avec les associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup qui prendra effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2022,
- Verser aux associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup une subvention semestrielle de fonctionnement de 2 000 € par association qui sera versée en une fois à la signature de la présente convention.
- Mettre à disposition de ces associations un local de stockage au Stade Paul Pierre Bernard pour le matériel de la Maison du Vélo. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 5 juillet 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY